

## MANGER BIO&LOCAL A LA CANTINE VOYAGE D'ETUDES A LAGRAULET-DU-GERS *2 juin 2022*



### ▲ Contexte et objectifs

Ce voyage, organisé dans le cadre de la démarche « Manger Bio&Local à la cantine », fait suite au témoignage du maire de Lagraulet-du-Gers lors du 40<sup>ème</sup> Congrès des maires organisé au Palais Beaumont, à Pau, le 10 septembre dernier, par l'Association des Maires et Présidents de Communautés.

Le maire y avait exhorté les personnes qui suivaient la table ronde à venir à Lagraulet pour voir comment le projet alimentaire de la commune se mettait en œuvre. Mme Lafargue a donc souhaité le prendre aux mots et y inviter les communes engagées dans la démarche avec le Département et l'ADM 64 depuis 2016, mais aussi celles qui ont engagé une réflexion autour d'une cantine exemplaire, ou d'un projet alimentaire communal au sens large.

Cette journée porte sur les projets de Lagraulet-du-Gers<sup>1</sup> et de Lévignac-sur-Save<sup>2</sup>.

Au-delà de ces témoignages, l'objectif de cette journée, à l'instar de la démarche Manger Bio&Local à la cantine, est de créer du lien entre les participants, élus, agents, cuisiniers, d'échanger sur les projets respectifs et de faire avancer les projets alimentaires déjà exemplaires des communes des Pyrénées-Atlantiques. Après deux années de crise sanitaire, ce voyage d'étude est l'occasion de reprendre les échanges en présentiel.

### ▲ Les communes présentes

Parmi les 30 participants à cette journée, on retrouve :

- 7 communes qui disposent d'une cuisine sur place et investies dans la démarche « Manger Bio&Local à la cantine » : Morlaàs, Buzy, Rébénacq, Malaussanne, Saint-Castin, Mourenx, Salies-de-Béarn ;
- 3 communes qui ont émis la volonté la reprendre la régie, qui ont été accompagnées en ingénierie départementale : Mazerolles, Urrugne, Asson ;
- 1 commune qui souhaite rompre son contrat avec un prestataire privé : Arthez-de-Béarn ;
- 1 EHPAD très engagé dans Manger Bio&Local : l'Arribet à Arzacq.



---

<sup>1</sup> Lagraulet-du-gers (32)

Maire : Nicolas Meliet

610 habitants

60 repas par jour 98 % bio,

80 % circuits courts Labellisée « En Cuisine » 3 carottes, niveau excellence

Une régie agricole : maraîchage de plein champ + serre + verger

<sup>2</sup> Lévignac-sur-save (31)

Conseiller municipal témoin : Antoine Cottin

2 000 habitants 200 repas par jour

Reprise de la régie de production des repas en 2021

▲ Présentation du projet alimentaire communal par Nicolas Meliet, maire de Lagraulet-du-Gers



*Mairie de Lagraulet-du-Gers*

*Introduction de la journée par Nicolas Meliet et Sandrine Lafargue devant la régie agricole*



La commune compte plus de 600 habitants. La cantine des 60 enfants scolarisés à Lagraulet est passée à 100% bio en 2018. Il n'était pas possible de passer aussi à 100% local dans le même temps, mais cela a permis d'envoyer un signal aux producteurs. Avant de passer à l'action, le maire est allé à Mouans-Sartoux, qui dispose d'une cantine 100% bio pour les 1200 enfants des 3 écoles publiques et d'une régie agricole pour la production des légumes depuis 10 ans.

« Aujourd'hui, le meilleur résultat, ce n'est pas sur l'alimentation, c'est sur l'éducation »

*Nicolas Meliet – maire de Lagraulet-du-Gers*

Fournir une cantine de 60 repas était impossible pour les maraîchers du territoire, c'est pourquoi la commune a utilisé des terrains communaux pour produire les besoins en légumes de la cantine. C'est un espace pédagogique où les enfants vont régulièrement avec les professeurs. Il crée un lien direct entre les enfants et leur alimentation.

La régie agricole est composée de 600m<sup>2</sup> de serres non chauffées, de 4 ha de maraîchage de plein champ et de 200 arbres fruitiers (pêchers, abricotiers, pommiers, poiriers...) plantés sur 2 ans.

Les serres sont partagées avec une ferme en hydroponie. Cette ferme produit des herbes aromatiques et des fleurs comestibles pour les restaurants.



*Plantes  
aromatiques et  
fleurs  
comestibles  
cultivées en  
hydroponie*



En termes de moyens humains, un agent polyvalent a été recruté pour s'occuper de la production des légumes. Cet agent était en charge également du transport scolaire. Malade, cet agent a dû être remplacé. La mairie a alors recruté une agricultrice de formation et de métier, à même d'accepter les conditions de travail que requiert le maraîchage.

La suite de la démarche pourrait être d'accompagner un collectif de producteurs à s'installer pour répondre aux besoins de la cantine. Le maire souhaiterait installer un éleveur ovin dans un bâtiment communal à proximité de la régie pour une production de fromage pour la cantine et l'entretien des bords de route par les brebis.

Le maire souhaiterait également utiliser l'étang situé entre les serres et le maraîchage de plein champ pour une production piscicole communale, certifiée bio. La certification implique de vider l'étang pour le remplir à nouveau, ce que le maire se refuse de faire.

*Etang et serres*



Compte tenu du faible nombre de repas, le contrat de la cheffe de cuisine, Laurence, ne correspond qu'à un mi-temps lissé sur l'année. C'est pourquoi la commune lui a mis à disposition un local pour créer son restaurant, à titre privé, du jeudi au dimanche. Le restaurant affiche complet sur plusieurs semaines. Cela permet à la commune de proposer une offre de restauration aux personnes qui fréquentent son gîte de groupe (7 chambres double) et son gîte insolite (ancien château d'eau transformé).



*Présentation de Nicolas Meliet du projet communal devant le château d'eau transformé en gîte insolite*

La commune a également transformé la maison en face de la mairie en naturopôle, qui accueille deux infirmières et un angiologue à temps plein et 7 professionnels de médecines douces en temps partagé.

La commune compte 40 logements sociaux.

En matière de foncier à bâtir, les terrains communaux à vendre sont bordés de haies fruitières (figuiers, noisetiers, noyers...) plantées de longue date, pour les rendre plus attractifs que ceux des communes voisines. La commune a ainsi doublé sa population en l'espace de trois mandats.

